

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 001-363/14/BC

■ Approbation d'une convention avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative au financement de l'étude de faisabilité des extensions du réseau de tramway vers le Nord et le Sud de Marseille.

DMET 14/11981/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de son objectif de développement du réseau de transports collectifs en site propre (T.C.S.P.) de l'agglomération marseillaise, la Communauté Urbaine a décidé de réaliser une étude de faisabilité des extensions du réseau de tramway vers le Nord et le Sud de Marseille.

Le Conseil Général a adopté, le 12 décembre 2008, un plan quinquennal d'investissements d'un montant de 500 millions d'euros.

Le contenu de ce plan a été détaillé par la délibération n°1 du 20 mars 2009 qui a approuvé les termes de la convention-cadre adoptée avec la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole.

Cette convention-cadre, signée le 2 avril 2009, prévoit que le Conseil Général consacre 150 millions d'euros au développement des transports collectifs sur le territoire communautaire.

**Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**

Une liste prévisionnelle avait recensé, à titre indicatif, les opérations susceptibles d'être conduites dans le cadre du volet Transport de Marseille Provence Métropole.

L'ensemble des opérations de ce volet Transport constitue un véritable programme cohérent à court et long terme pour les transports à l'échelle de l'agglomération marseillaise.

Ce programme identifie une série d'actions destinées à l'amélioration globale de l'offre incluant la réalisation d'études de programmation.

A cette occasion, le Département a confirmé son engagement dans l'extension du réseau de tramway à hauteur d'un montant maximum de 15 millions d'euros.

Dans ce cadre, Marseille Provence Métropole a sollicité, en octobre 2012, la participation du Département à l'étude de faisabilité pour l'extension du réseau de tramway vers le Nord et vers le Sud de Marseille.

L'extension du tramway de la Canebière jusqu'à la place Castellane correspond à une logique d'axe Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Nord-Sud à l'échelle de la Ville de Marseille.

Ainsi, Marseille Provence Métropole a décidé d'étudier le prolongement du tramway dans l'objectif d'une mise en service d'ici 2020 :

- Vers le Nord : à partir d'Arenc vers Saint-André, avec une première étape au lycée Saint-Exupéry. Cette orientation a été adoptée sur la base de l'étude « TCSP Nord », selon un tracé de référence validé par le Comité de Pilotage de septembre 2011.
- Vers le Sud : à partir de Castellane en direction de la Capelette et de la vallée de l'Huveaune par l'avenue Jules Cantini ; Une première étude « Tramway Sud » a permis d'identifier en 2011 un tracé de référence pour le prolongement du tramway jusqu'à la Rouvière via l'avenue Cantini et le boulevard Schloessing.

Ces orientations ont été inscrites dans le Schéma d'organisation des Transports en Commun en Site Propre de Marseille Provence Métropole, élaboré en 2012, dont les lignes prioritaires ont été intégrées au Plan de Développement Urbain (P.D.U.) communautaire, approuvé en juin 2013.

Dans la continuité des études antérieures, Marseille Provence Métropole a engagé, début 2013, une étude de faisabilité sur la totalité de l'axe tramway Nord/Sud afin de préciser les conditions techniques, socio-économiques et financières des extensions envisagées, ainsi que les aménagements requis.

Le schéma retenu dans le cadre de cette étude est le suivant :

- prolongement de la ligne T2 de 4,9 km au Nord, entre Arenc et Saint-Exupéry ;
- prolongement de la ligne T3 de 4,2 km au Sud, entre Castellane et La Gaye (Boulevard Urbain Sud) – puis ultérieurement jusqu'à la Rouvière.

Ces extensions du réseau de tramway représentent un linéaire total de 9,1 km. Elles impliquent la création d'un nouveau dépôt et l'achat de 23 rames supplémentaires.

Le coût total du projet est estimé à 376,3 millions d'euros HT, incluant le nouveau dépôt (22 millions d'euros HT) et le matériel roulant (87,4 millions d'euros HT).

Il est à noter qu'en prévision de la future station tramway sur l'avenue Cantini et du réaménagement de la place Castellane, un travail spécifique a été conduit dans le cadre de cette étude entre les services de Marseille Provence Métropole et du Département, avec la Régie des Transports de Marseille, pour réorganiser les réseaux de bus et cars dans le secteur Castellane/Cantini/Rouet. La Communauté Urbaine a confirmé récemment au Département ses engagements sur les aménagements prévus dans ce secteur : ils permettront de maintenir le terminus actuel des lignes interurbaines en provenance d'Aubagne Centre, Les Paluds et La Ciotat (L100, L102, L69) et d'améliorer sensiblement le

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

fonctionnement de la Halte Sud Castellane.

Les principes d'exploitation ainsi que la localisation et le dimensionnement du nouveau dépôt restent à préciser.

Le projet d'extension du réseau de tramway Nord/Sud a fait l'objet d'un dépôt de dossier par Marseille Provence Métropole en septembre 2013 au titre du 3^{ème} appel à projet de Transport en Commun en Site Propre. Grenelle. Le calendrier prévisionnel vise un démarrage des travaux en 2017 pour une mise en service en 2020.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude de faisabilité des extensions du réseau de tramway Nord-Sud est le suivant :

COFINANCEURS	Plan de financement en euros	%
DEPARTEMENT	275 000	50 %
REGION PACA	165 000	30 %
MPM	110 000	20 %
TOTAL HT	550 000	100 %

Il est par conséquent proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention actant les modalités de partenariat et de financement de l'étude précitée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 009-072/14/CC du 25 avril 2014 portant délégations du Conseil de Communauté au Président ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégations du Conseil au Bureau de la Communauté ;
- La délibération du Conseil Communautaire FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre conclue entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 18 juillet 2014 approuvant la signature de la Convention de partenariat entre Marseille Provence Métropole et le Département pour le financement d'une étude de faisabilité de l'extension du réseau tramway au Nord et au Sud de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre du plan quinquennal d'investissements et du schéma d'organisation du système de Transport en Commun en Site Propre de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont décidé d'être partenaires compte tenu de leurs objectifs communs ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- Qu'il convient dès lors d'autoriser le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et de financement correspondante.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative à la participation financière du département pour un montant plafonné à 275 000 euros HT pour le financement de l'étude de faisabilité de l'extension du réseau de tramway au Nord et au Sud de Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les recettes seront constatées sur le budget annexe Transports de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices 2011 et suivants : Opération 2009/0218T, Sous-Politique C360, Nature 1313.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Transports, à la Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER